

## MAIRIE DE COMBON

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/01/2025

#### Ordre du jour :

- **2025/01** – Décision modificative budgétaire n° 2 (exercice 2024).

Le seize janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire, assisté de : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS (adjoints), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, Mme Blandine DEMAEGDT, M. Patrice DESMONTS, M. Emmanuel DEWULF, Mme Estell GONTHIER, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux).

#### Absents excusés :

- Monsieur Alexy LETELLIER
- Madame Pauline OSMONT (a donné pouvoir à Madame Estell GONTHIER)

#### Absents :

- Monsieur Jean-Pascal HEBERT
- Madame Laetitia LHERMEROULT

Assiste également à la séance : Monsieur Antoine GOSSELIN (secrétaire général de mairie).

Date d'envoi de la convocation : 14/01/2025

Madame Blandine DEMAEGDT est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **2025/01 – Décision modificative budgétaire n° 1 (exercice 2024) – APPROUVÉ**

Conformément à l'article 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le délai de convocation du conseil municipal a été abaissé à un jour franc en raison de l'urgence de la décision modificative budgétaire qu'il est proposé d'appliquer. En effet, Monsieur le maire explique en début de séance qu'il manque 4 167,07 € de crédits budgétaires au chapitre 040 en dépenses d'investissements. Or, en ce qui concerne les chapitres d'ordre budgétaire, le maire n'est pas autorisé à recourir au mécanisme de fongibilité des crédits prévu par la nomenclature M57. L'exercice 2024 devant être clôturé au plus vite selon le calendrier défini par le Trésor Public, il est proposé de prendre une décision modificative budgétaire en urgence (présentée en page 2), sous peine de ne pas pouvoir valider les dernières opérations comptables concourant à l'équilibre de la section de fonctionnement sur l'exercice 2024. Le caractère urgent de la délibération est reconnu à l'unanimité par le conseil municipal.

### Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	32 219,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	32 219,00 €
040 Opérations ordre transf. entre sections	32 219,00 €	0,00 €	5 000,00 €	37 219,00 €
212/040	16 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	21 000,00 €
23 Immobilisations en cours	550 600,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	545 600,00 €
231/23	550 600,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	545 600,00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	32 219,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	32 219,00 €
042 Opérations ordre transf. entre sections	32 219,00 €	0,00 €	5 000,00 €	37 219,00 €
72/042	22 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	27 000,00 €
74 Dotations et participations	216 373,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	211 373,00 €
7488/74	35 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €

### Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	954 716,20 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	954 716,20 €
Total général des recettes d'investissement (1)	954 716,20 €	0,00 €	0,00 €	954 716,20 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	707 882,56 €	0,00 €	0,00 €	707 882,56 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	707 882,56 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	707 882,56 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédits présentées ci-dessus.